



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Procès-verbal de l'assemblée générale du 1er juin 2018

Le premier juin deux mille dix-huit, les délégués cantonaux de la MSA Nord - Pas de Calais se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'hôtel Najeti d'Hardelot.

Cette assemblée générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Michel Brodel, président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais, par courrier adressé le 20 avril 2018 à chacun des délégués.

Monsieur Jean-Louis Bertin, administrateur, accueille les délégués.

« Bonjour à toutes et tous,

En tant qu'administrateur du secteur, je vous souhaite la bienvenue et suis très heureux de vous accueillir pour notre assemblée générale sur un territoire qui m'est cher.

Riche de ses exploitations agricoles variées, le Montreuillois est une terre d'agriculture attachée à son terroir.

Le comité de l'échelon local du Montreuillois participe pleinement à l'animation de ce territoire. En témoigne notre participation l'année dernière à Place Nature au Touquet, en compagnie des Jeunes Agriculteurs.

Je leur adresse à toutes et tous mes remerciements pour leur collaboration.

Qu'il s'agisse d'élevages bovins, de cultures céréalières ou de maraichage, les agricultrices et agriculteurs du Montreuillois participent pleinement au développement économique et social du territoire.

La MSA les accompagne au quotidien grâce à son organisation en guichet unique et dans le respect de ses valeurs mutualistes.

J'en profite pour remercier l'ensemble des collaborateurs de la MSA ainsi que les membres du comité de l'échelon local du Montreuillois pour leur implication aux côtés des populations agricoles dans l'animation des territoires ruraux.

Je vous souhaite une excellente assemblée générale dont l'ouverture sera officialisée par Monsieur Michel Brodel, président du conseil d'administration de la caisse de MSA Nord-Pas de Calais, à qui je passe la parole. »

Monsieur Michel Brodel, président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais ouvre l'assemblée générale.

« Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat, Madame Chantal Courdain,
Mesdames et messieurs les présidents
Mesdames et messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs les délégués,
Mesdames et messieurs,

Bonjour à toutes et à tous,

Avant d'ouvrir notre assemblée générale, je souhaite que nous observions une minute de silence pour les délégués qui sont décédés depuis notre dernière assemblée générale :

- Madame Angéline Ingelaere, ancienne présidente du comité d'échelon local Ternois Ouest ;
- Monsieur Bernard Depret, délégué cantonal de Bully Les Mines
- Monsieur Jean-Christophe Delpierre, délégué cantonal de Anzin
- Madame Martine Lambert, présidente du comité d'échelon local Montreuillois ;
- Monsieur Bernard Leu, délégué cantonal de Norrent-Fontes

Minute de silence.

Merci.

Avant de débiter les travaux de notre assemblée générale 2018, je tiens à remercier chaleureusement les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes aujourd'hui.

Je vous remercie aussi vivement, vous tous, délégués et membres des échelons locaux pour vous être rendus disponibles aujourd'hui et ainsi affirmer votre attachement à notre mode de gouvernance et à notre action sur les territoires ruraux.

Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement dans la deuxième partie de notre matinée au moment de la table ronde sur : « **Le rôle de l'élu MSA demain** ».

Préalablement à ce moment de débat où nous croiserons différents points de vue, la partie statutaire de notre assemblée générale sera l'occasion de revenir sur l'activité de notre caisse en 2017, de soumettre à votre vote deux résolutions et sept motions et, bien évidemment, de vous donner la parole.

Le quorum n'étant pas encore atteint, je reviendrai vers vous pour vous annoncer l'atteinte du quorum de 25% qui officialisera l'ouverture de notre assemblée générale.

Je vous propose donc de poursuivre nos présentations par le rapport d'activité 2017 qui, cette année, revêt une forme nouvelle que je vous laisse découvrir. J'espère qu'elle vous plaira.

Présentation du rapport d'activité 2017 depuis un support vidéo.

Comme vous venez d'en avoir un premier aperçu, 2017 a été une année dense marquée par plusieurs défis de taille.

Le tout premier d'entre eux fut la mutualisation d'activités entre les caisses du Nord-Pas de Calais et de la Picardie

Cette mutualisation répond à un engagement pris auprès de pouvoirs publics d'améliorer encore notre efficacité globale sans qu'il soit pour autant nécessaire d'aboutir à de nouvelles fusions de caisses.

On peut dire aujourd'hui que la première partie de ce défi est relevé. Les activités entrant dans le champ des mutualisations ont été transférées entre les deux caisses sans noter de difficultés majeures grâce à une préparation de qualité.

Il faut noter l'excellente coopération des deux caisses tant sur le plan politique qu'au niveau des équipes administratives.

Je tiens à remercier Antoine Niay et nos conseils d'administration respectifs pour la qualité de nos échanges ainsi que nos deux directrices et leurs équipes.

La seconde partie du défi consistera à dégager très vite les gains d'efficacité escomptés après une période inévitable et temporaire d'appropriation par les personnels de chacune des caisses de leur nouveau périmètre.

Un dialogue soutenu entre les deux caisses et un pilotage très fin permettront à n'en pas douter d'atteindre notre objectif dans les meilleurs délais.

Notre deuxième grand défi, a consisté à poursuivre notre effort de développement d'une offre multi canal afin d'améliorer le service rendu à nos adhérents.

La MSA ne peut s'abstenir de s'inscrire dans ce mouvement d'ensemble destiné à offrir aux adhérents des moyens de contact avec la MSA à la fois diversifiés et attentionnés.

C'est pourquoi l'ensemble des canaux de contact avec la MSA fait l'objet de plans d'actions ambitieux.

Ainsi, le développement des services en lignes doit simplifier les démarches du plus grand nombre et nous permettre de dégager des moyens afin d'accompagner de manière personnalisée et attentionnée les plus éloignés du numérique.

Réunions d'information, formations en direction de nos élus et assurés, tout est mis en œuvre pour les aider à mieux utiliser les outils informatiques, à surfer sur Internet en sécurité et à se simplifier la vie en passant par nos services en ligne.

Nous avons mis en place une assistance téléphonique pour tout problème rencontré sur notre site Internet.

Nos points d'accès aux services en ligne augmentent régulièrement : toutes nos agences sont équipées d'ordinateurs et d'imprimantes en libre service. Notre partenariat avec les MSAP permet de disposer de 26 points d'accès complémentaires au numérique. Ainsi, ceux qui n'ont pas de matériels ou de connexion Internet ont aussi accès à nos services en ligne.

L'accueil physique doit aussi s'adapter aux exigences de qualité et de proximité nécessaires à la satisfaction de nos adhérents.

Dans cette perspective, nous avons finalisé un travail d'analyse conjoint entre administrateurs et équipes administratives pour définir notre futur schéma d'implantation territoriale.

Il sera mis en œuvre sur 2018 et 2019 dans l'objectif d'allier proximité, qualité de réponse et sécurité des personnels.

A ce sujet, certains d'entre vous ont entendu parler de fermetures d'agences et s'en inquiètent.

Je tiens à dire ici qu'aucun territoire doté d'une agence MSA aujourd'hui ne restera sans solution d'accueil pour ses adhérents. Nous travaillerons selon d'autres principes qui privilégieront l'accueil sur rendez-vous à la demande de nos ressortissants.

Vous comprendrez que si la MSA n'a pas communiqué sur ce projet pour le moment, c'était par souci de respecter le rôle des instances représentatives du personnel qui ont été consultées.

Une communication complète sur ce projet vous sera faite prochainement lors de vos réunions d'échelons locaux.

La réponse téléphonique a elle aussi fait l'objet d'une analyse et d'un plan d'actions qui va se déployer en 2018 afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Notre troisième grand défi, comme chaque année a été de mettre en place ou de poursuivre le déploiement de l'ensemble des évolutions législatives.

La généralisation de la déclaration sociale nominative (DSN) pour les employeurs du régime agricole

En 2017, la DSN s'est progressivement généralisée.

Il s'agit pour un employeur de main d'œuvre d'effectuer plusieurs déclarations sociales à partir de son logiciel de paye.

Elle simplifie et sécurise les démarches des entreprises et garantit une meilleure gestion des droits des salariés.

Depuis avril 2017, toutes les entreprises agricoles ont l'obligation d'utiliser la DSN à l'exception des entreprises souhaitant opter pour le nouveau TESA.

Ce nouveau TESA prend en compte les spécificités des très petites entreprises agricoles, notamment sans logiciel de paie et sans tiers déclarant. Il permet de remplir différemment les obligations liées à la DSN.

Pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de ces dispositifs, la MSA a organisé de nombreuses formations sur tout le territoire ainsi que des campagnes d'information.

Des numéros de téléphone dédiés et des adresses mails ont été mis en place pour un accompagnement des entreprises.

Le législateur a aussi modifié les règles de liquidation de la retraite.

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, la LURA (liquidation unique des régimes alignés) a apporté deux changements majeurs.

Tout d'abord la modification du calcul des droits pour les retraités poly-pensionnés en limitant à quatre le nombre de trimestres pouvant être validés au cours d'une année et en fusionnant les revenus dans la limite du plafond annuel de sécurité sociale.

Ensuite, en instaurant le versement unique de la retraite par le dernier régime d'affiliation de l'assuré.

Cependant, le régime agricole conservera la liquidation des retraites de tous les poly-pensionnés ayant été non salariés agricoles au cours de leur carrière et ce, quel que soit leur dernier régime d'affiliation.

La réforme des minima sociaux

Avec la réforme des minima sociaux, le gouvernement a souhaité simplifier l'accès à certaines prestations.

Ces mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et concernent en premier lieu le RSA et l'allocation adulte handicapé.

Pour le RSA, le montant de la prestation est désormais stable pour une durée trimestrielle alors qu'il pouvait changer auparavant d'un mois à l'autre. Depuis avril 2017, il est possible de formuler sa demande de RSA en ligne sur le site de la MSA.

Concernant l'allocation adulte handicapée pour les personnes dont l'incapacité est égale ou supérieure à 80%, la durée d'attribution de l'allocation peut désormais être portée à 20 ans au lieu de 10 ans précédemment.

Pour ces mêmes personnes, l'AAH sera automatiquement convertie en allocation de solidarité aux personnes âgées lors du départ en retraite, évitant ainsi des formalités supplémentaires.

Le régime du micro bénéfice agricole

Instauré par la loi de finances rectificative pour 2015, ce nouveau dispositif a pour objectif de simplifier et de clarifier l'imposition des petites entreprises agricoles.

Depuis janvier 2016, le régime fiscal du forfait agricole a disparu au profit du régime dit micro BA.

Cette réforme touche l'imposition des revenus 2016 et la détermination des cotisations sociales dues en 2017.

Le régime du micro BA s'applique aux exploitations agricoles dont la moyenne des recettes des trois années précédentes est inférieure ou égale à 82.200€

Notre quatrième défi tient en la situation économique et climatique à laquelle la profession doit faire face depuis 2015 et dont les effets se sont prolongés en 2017.

Nous sommes tous concernés.

Salariés et non salariés de la profession agricole, salariés et non salariés des autres régimes, tous, nous devons faire face à une crise sans précédent.

Elle est sans précédent du fait de l'importance et du poids économique des secteurs affectés mais aussi du fait de causes largement structurelles.

Ces causes nous interpellent tous. Qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des producteurs, des transformateurs, des distributeurs de la filière et bien sûr de la MSA.

Une fois encore en 2017, notre caisse n'a pas failli dans sa mission d'accompagnement social de ses assurés.

Je salue la mobilisation des élus MSA, des délégués de proximité qui ont joué leur rôle de relais d'information entre la MSA et les territoires.

La MSA poursuit voire amplifie les mesures d'accompagnement déjà mobilisées de longue date ; l'année N-1, la réduction de l'assiette minimale des cotisations AMEXA, la possibilité de reporter ses cotisations sur 2018 sans majoration ni pénalité de retard, la prise en charge partielle de cotisations...

Ces mesures, même si elles ont un effet d'allègement des charges pour certains, ne suffisent pas à elles seules à résoudre des situations extrêmement dégradées pour des raisons souvent plurielles

C'est pourquoi la MSA a décidé en 2017 de mettre en place une mission de détection et de prise en charge des situations de fragilité qui fait appel en tant que de besoin à l'ensemble des services de la caisse mais qui sait aussi réunir autour d'une même table différents opérateurs (banques, centres de

gestion...) pour traiter les situations globalement et apporter les meilleures réponses à chaque situation.

Il existe aussi toute une palette de dispositifs qui peuvent être mobilisés. Ces informations figurent sur la page d'accueil de notre site Internet. Il ne faut pas hésiter à vous y référer et à en faire la promotion autour de vous.

Dans ce contexte, et la question nous a été posée par certains d'entre vous, quels efforts la MSA fait elle pour, je reprends les termes exacts « réduire son train de vie » ?

Il faut bien se rendre compte que la MSA dans son ensemble et la MSA Nord-Pas de Calais tout particulièrement est en recherche permanente de gains d'efficacité, c'est-à-dire de tendre vers le meilleur service au meilleur coût. Les mutualisations de proximité visent cet objectif.

La MSA Nord-Pas de Calais a également su démontrer sa rigueur de gestion. Ses coûts de gestion sont parmi les plus faibles du réseau et nous classent au deuxième rang national

Cependant, nous sommes conscients que ces efforts sont à maintenir, voire à amplifier dans un contexte économique dont nous connaissons tous les conséquences pour nos ressortissants.

Vous l'aurez compris, les thèmes que je viens d'aborder sont pour la plupart des sujets que nous allons devoir suivre sur plusieurs années.

Cependant, il en est un qui de par sa nature est encore plus déterminant que les autres pour la pérennité de notre régime de protection sociale et par conséquent pour le service rendu à nos ressortissants.

Je veux parler de la vie mutualiste dans son ensemble et plus particulièrement du rôle que nous voulons jouer, nous élus, sur les territoires afin d'apporter le meilleur service, de mieux faire connaître la MSA et de valoriser son offre de service, bref de redynamiser les échelons locaux et de donner envie à d'autres de nous rejoindre à l'occasion des élections de 2020.

Notre cinquième grand défi est donc, pour 2018, de repenser le rôle de l'élu MSA dans un contexte en pleine évolution.

C'est en ce sens que notre commission vie mutualiste a élaboré un plan de formation adapté pour leur apporter les connaissances nécessaires à l'exercice de leur mandat. La formation est primordiale pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle d'ambassadeurs de la MSA et lui faire remonter les problématiques et les besoins des territoires.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- L'intégration des valeurs mutualistes dans les décisions de nos élus ;
- La relation de service à la MSA.

Et seront prochainement abordés :

- La responsabilité juridique des élus membres d'une structure de l'offre de services
- La prévention santé : les enjeux et le rôle des élus

Je vous invite également à consulter régulièrement l'espace Internet réservé aux élus.

Je n'approfondirai pas ce sujet plus avant car nous y consacrerons la table ronde de cette assemblée générale.

Comme vous pouvez le constater, les défis en 2018 seront encore nombreux.

En guise de conclusion, je voudrais remercier chaleureusement Sylvie Le chevillier, Directrice Générale de la MSA, Jean-Pierre Derville, premier vice-président du conseil d'administration et l'ensemble du conseil pour leur engagement sans faille et l'excellent état d'esprit dans lequel se déroulent nos échanges.

Je voudrais également féliciter au nom du conseil d'administration et en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs de la caisse pour leur professionnalisme et leur travail au quotidien.

L'implication forte de tous, vous les élus et l'ensemble des salariés constitue un élément majeur pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

En ces périodes de changement et d'incertitudes, se mobiliser pour être acteur de son avenir est indispensable.

Votre présence aujourd'hui parmi nous, témoigne de votre engagement et c'est pourquoi je crois en l'avenir de la MSA sans naïveté mais avec optimisme.

Je vous remercie ».

Intervention Monsieur Luc Maurer, DRAAF

« Monsieur le Président, Madame la directrice générale, mesdames et messieurs, je voulais par ma présence en tant que directeur régional de l'agriculture, marquer l'importance pour l'état, de l'action de la MSA sur le terrain.

C'est une action évidemment importante, je ne vais donc pas relire tout le rapport d'activité qui a été brillamment présenté à l'instant, mais je veux juste prendre le temps de souligner l'importance pour l'état de l'action de la MSA au-delà du travail un peu classique de collecte des cotisations, de mise en œuvre des prestations et des dépenses d'action sociale. Il faut prendre le temps de s'arrêter, dans le contexte de crise agricole qu'on connaît, sur tout le travail qui est assuré par la MSA et notamment

l'action très efficace que vous avez autour des reports de cotisations et des prises en charge partielles de cotisations.

Il est vrai que le contexte est difficile, et on ne peut que saluer l'action de la MSA avec une attention très particulière vers les agriculteurs en difficulté. Vous avez l'art, et vous le cultivez, du contact de proximité et d'inventer des dispositifs nouveaux. Je voudrais citer notamment ce dispositif d'aide au répit que vous avez mis en place en 2017, et je ne peux que me réjouir que vous le prolongiez en 2018. Cette idée de se faire remplacer pour souffler me paraît particulièrement importante.

Vous avez aussi une action permanente et constante auprès des nouveaux installés, donc c'est un peu l'avenir de l'agriculture qui se joue à travers votre action d'accueil des nouveaux installés. C'est aussi quelque chose qui mérite d'être poursuivi.

Ce que je voulais souligner aussi, c'est le travail en réseau que vous impulsez. Avec les services de l'Etat, cela se joue notamment au niveau départemental. Je sais que les MSA sont toujours très présentes, notamment dans les CDOA, aux moments où on se questionne sur le meilleur dispositif pour accompagner la situation difficile d'un agriculteur. Vous apportez votre expertise, vous apportez votre connaissance de terrain, vous travaillez aussi évidemment avec les chambres d'agriculture, vous l'avez dit Monsieur le Président, avec les banques, avec les centres de gestion et, vous l'avez indiqué rapidement aussi, avec l'enseignement agricole, notamment les MFR ... tout ce travail en réseau est vraiment important et il me paraît important de le souligner.

L'ancrage territorial, l'action d'animation rurale en fait, à travers les élus très nombreux que vous êtes sont également très importants : on m'a soufflé le chiffre, je le reprends. C'est impressionnant de se dire qu'il y a 910 élus de proximité MSA sur le terrain Nord-Pas de Calais. Cette présence auprès des agriculteurs et aussi des territoires ruraux est tout à fait remarquable.

Je voudrais saluer comme vous l'avez fait, l'action de tous les collaborateurs. Peut être qu'on ne le signale pas souvent, mais les centaines de collaborateurs, sous la houlette de la Directrice générale, non seulement délivrent un travail qui est satisfaisant, mais sont satisfaits à 76% de leur travail comme mentionné dans le rapport d'activité.

Enfin, il est à noter la bonne collaboration entre les caisses Nord-Pas de Calais et Picardie. Ce qui est très amusant c'est qu'en même temps que vous tenez aujourd'hui votre assemblée générale ici, la caisse Picardie tient également son assemblée générale. En ce moment même, mon adjointe Magali Pecquery, s'adresse aux élus de la Picardie, et elle me disait par SMS (on essaye aussi d'être modernes), qu'ils soulignaient aussi là-bas dans le sud, la bonne collaboration et notamment les mutualisations efficaces avec le Nord. Donc voilà, visiblement ça fonctionne bien.

Voilà donc une belle AG et puis notamment une présentation très moderne. Toutes mes félicitations Madame la directrice générale, du coup on retient mieux les chiffres, ça les met en perspective, donc bravo pour ça.

Votre action est particulièrement importante, il primordial qu'on le redise dans un contexte de crise agricole. En 2016, un nombre incroyable d'agriculteurs avaient moins de 13000 € par an. Forcément ce chiffre interpelle. Ça vous interpelle vous, donc vous agissez en conséquence. Ça nous interpelle aussi au niveau de l'état. 2017 c'était un peu moins « pire » ; on dit dans l'ensemble que c'était une bonne année ; alors je sais bien que quand on dit « dans l'ensemble » ça cache aussi des situations difficiles. Je voulais vous dire que nous sommes là, qu'on est conscients de cette situation, et que nous formulons aussi le vœu que 2018 soit une bonne année, voire très bonne, qui permette d'effacer un peu les difficultés qu'on a connues en 2016 et en 2017.

J'ai promis de ne pas être trop long, je finirai en soulignant combien l'action et la posture de la MSA, fait écho à celle que l'état cherche à avoir. Vous disiez Monsieur le Président « on est dans une période de changement et d'incertitude », et dans ces conditions, ce qu'il est de notre devoir à tous de faire, et ce que vous faites très bien, c'est d'anticiper au mieux, de vous projeter vers l'avenir. C'est ce qu'on essaye aussi de faire de notre côté.

Quand on s'était vus, on avait échangé notamment sur l'idée de peut-être travailler ensemble sur un diagnostic qui permettrait de voir comment on décide d'accompagner ou non certains exploitants qui se lancent dans l'investissement, parce que parfois le surinvestissement (je ne dis pas 'toujours' mais 'parfois'), un projet mal construit peut être à l'origine d'une situation difficile quelques années après. Je pense que le travail d'anticipation que vous construisez est tout à fait important.

Une autre valeur que vous avez et que nous partageons je crois, c'est l'importance de la présence sur les territoires et la déclinaison au quotidien dans les territoires. Je lisais dans votre rapport d'activité, toutes les actions que vous faites autour de l'éducation et de l'alimentation etc. ce sont des éléments qui sont importants pour le ministère de l'agriculture en lien avec le programme national pour l'alimentation.

Ce qu'on essaye de soutenir aussi à travers les groupes locaux d'agriculteurs est tout à fait dans la logique de mutualisation et de solidarité que vous développez. On essaye aussi comme vous, peut être un peu moins bien, peut être plus modestement, de travailler avec tous les partenaires.

Je note également l'importance dans votre travail, ce qu'on ne souligne peut-être pas assez, de proposer des temps de pause, de ces temps de réflexion qui permettent parfois de reconstruire des projets à des moments de tourment pour les agriculteurs et du coup de se projeter plus sereinement vers l'avenir.

On essaye aussi au niveau de l'état avec l'ensemble des services, les DDT et les DDPP, de réfléchir à comment soutenir ces moments, comment faire en sorte de construire des projets qui sont bien réfléchis pour l'avenir. En tant que DRAAF, j'ai aussi le plaisir d'être authority-academy pour l'enseignement agricole et mesurer donc l'importance de la formation initiale et continue. Vous l'avez souligné plusieurs fois, l'importance de la formation, c'est aussi dans cette idée d'anticipation.

Enfin, l'idée est de communiquer de façon positive autour de l'agriculture ; vous le faites. Je voulais vous redire que Monsieur le préfet de Région, Michel Lalande, est également très attaché à essayer de trouver des exemples concrets et réussis pour donner une image positive de l'agriculture, non seulement à la société qui en a besoin mais parce qu'un peu trop souvent on voit de l'agribashing. Il faut valoriser les bonnes initiatives des agriculteurs. Il faut le faire aussi pour les agriculteurs et les agricultrices eux-mêmes, pour retrouver de la fierté. Votre action va en ce sens .L'action de l'état à portée par Monsieur le préfet de Région essaye aussi d'aller en ce sens, et je pense qu'on se reverra très prochainement, sans doute à Terres en fête, où on essayera ensemble de porter ces valeurs et ces orientations.

Merci beaucoup à vous et vraiment bravo pour votre travail. »

Questions des délégués

Monsieur Michel Robinet, administrateur, intervient pour une déclaration de la CGT.

« En ce jour d'assemblée générale de la MSA, vous nous demandez de valider la politique du conseil d'administration de la MSA Nord - Pas de Calais en approuvant les comptes 2017.

J'ai plusieurs observations en tant qu'administrateur CGT à la MSA 59-62 :

Le conseil d'administration n'est il pas contraint de suivre la politique instaurée par la COG 2016-2020 ?

Le conseil d'administration ne va-t-il pas demander à l'assemblée de valider une résolution qui dit en gros que les moyens financiers sont insuffisants pour faire vivre la MSA Nord – Pas de Calais auprès de ses adhérents ?

Peut-on objectivement se positionner favorablement sur ces deux questions ? Pour nous les choses sont claires.

Bien entendu chacun en son âme et conscience est libre de son opinion, mais il nous paraissait important pour la démocratie que chacun entende cette contradiction.

Quant aux mutualisations entre caisses MSA dont la direction parle beaucoup et qui sont selon elle le remède à une amélioration du service rendu aux clients, nous simplement, nous pensons qu'elles éloigneront les assurés de la MSA et que le guichet unique, fierté de tous, sera en danger.

Quant aux mutualisations inter régimes inscrites dans la GOG 2016-2020, elles sonneront pour nous la fin probable de la MSA.

Sur le plan de l'emploi, cette COG réduira le personnel après déjà beaucoup d'autres réductions et une MSA robotisée ne nous séduit pas, nous sommes attachés à la relation humaine et au contact de proximité.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Jean-Claude Clément, président de l'échelon local du Boulonnais

« Premier point, plusieurs adhérents ont remarqué avoir reçu du courrier de la MSA de la Somme alors que les dossiers ont été déposés à Arras.

Second point, qu'en est-il de la question du remboursement des frais de déplacements des élus ? »

Réponse de S. Le Chevillier :

« Concernant le premier point, dans les premiers mois de la mutualisation Nord-Pas de Calais / Picardie, quelques petites erreurs de démarrage ont été notées comme les réponses automatiques générées par le système informatique. Ce problème est réglé aujourd'hui.

Concernant les frais de l'échelon local, il n'y a pas de remboursement de prévu réglementairement. Toutefois, ce point pourra être revu en fin d'année en fonction du budget. Le budget peut être utilisé pour faciliter la vie de l'échelon local mais pas nécessairement pour le remboursement des frais de déplacement. »

Monsieur Brodel intervient pour préciser que lors de la Cam du 31 mai dernier, il a été rappelé que les élections 2020 se feront sur la base des nouveaux cantons, donc avec de plus grandes zones avec moins de délégués, entraînant ainsi l'allongement des distances. La question des remboursements des frais de déplacements pourra être revue à ce moment là.

Intervention de Monsieur Gérard Bataille, membre du comité de l'échelon local du Cambrésis

« Une première question sur la participation forfaitaire déduite de 50 € pour le médecin et 50 € pour les produits pharmaceutiques. Or, à l'assemblée générale de l'année dernière, il avait été voté dans les motions la suppression du forfait de 50 € pour les personnes en ALD. A ce jour, rien n'a changé. »

Réponse de S. Le Chevillier :

« Cela est dû au changement du gouvernement et non pas du fait de la MSA. La MSA n'a peut-être pas suffisamment communiqué sur ce sujet. »

Monsieur Bataille complète son intervention pour attirer l'attention de la directrice générale sur différents dysfonctionnements.

- la suppression des réunions d'échelon local sans en être informé ;
- l'accessibilité de la plateforme téléphonique difficile ;
- des informations relatives à la déclaration de pension ne se trouvent pas sur le site de la MSA ;
- le dysfonctionnement de la borne Sésam vitale à l'agence de Cambrai, de plus ;
- l'inquiétude due aux fermetures d'agences.
- une attestation de retraite demandée et jamais reçue ;
- le fonctionnement du tiers payant des médecins.

Intervention de Monsieur Jean-Gabriel Demey, administrateur, intervient pour une déclaration FO

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs les administrateurs, Mesdames Messieurs les Délégués,;

Depuis de nombreuses années les élus FO ont alerté en vain la MSA et les élus sur les conséquences des suppressions de postes régulières qui ont des conséquences en matière de conditions de travail des salariés, en matière de qualité du service rendu à l'adhérent, mais aussi conséquences quant à la pérennité même de notre institution.

C'est pour ces raisons que nous avons toujours voté contre les différentes COG (convention d'objectifs et de gestion) et par cohérence contre les plans stratégiques qui en découlaient.

Aujourd'hui nous voyons que nous avons eu raison et nous faisons le triste constat de l'étendue des dégâts. Nous nous inquiétons pour l'avenir de notre institution. La situation est dramatique pour l'ensemble du personnel, agents et dirigeants ainsi que pour nos assurés dans leur ensemble.

Ce sont des adhérents:

- qui attendent la régularisation de leurs dossiers ou des réponses concernant
- un arrêt de travail maladie,
- accident de travail ou maladies professionnelles,
- de notification de départ en retraite,
- des indemnités journalières.
- une réclamation.

Dans les dysfonctionnements, nous avons

- La DSN (déclaration sociale nominative).
- Une plateforme téléphonique sous dimensionnée qui par faute de moyens humains ne permet pas de répondre à l'ensemble des appels téléphoniques de nos adhérents.

Pendant ce temps-là nous constatons que la MSA s'apprête à fêter en grande pompe les 20 ans du siège de Capinghem !!!

Nous demandons à la Direction de la MSA quelles mesures elle entend prendre pour solutionner l'ensemble des dossiers en attente ?

Es-ce que quelqu'un ici présent accepterait de ne pas percevoir de revenus pendant 1, 2,3 mois et plus?

Pour toutes ces raisons nous demandons donc à l'ensemble des élus ici présents de voter contre le rapport d'activités, ainsi que les comptes (résolution 1 sur rapport général et la gestion du Conseil d'Administration et la motion 7 sur la COG).

Intervention de Monsieur Laurent Verhaeghe, président FDSEA59

Durant cette présentation que j'ai trouvé très bien, j'avais une certaine frustration car il n'a pas été rappelé que les élections MSA sont des élections professionnelles et que à l'origine c'est l'expression du syndicalisme pour tous les collèges, pas uniquement le collège 1 ou 3. Mais c'est à travers ce réseau syndical, que nous, responsables professionnels de structures, nous déléguons à des personnes pour nous représenter. Et ce qui est important dans cette délégation c'est de ne pas oublier d'où l'on vient.

Parfois, il m'arrive d'avoir quelques difficultés. Pas dans votre mandat car, avec les administrateurs en poste, on a pu se parler et on continuera à se parler, et ça c'est une chose essentielle, je pense que c'est très important.

Et si c'était si facile, pourquoi a-t'on encore aujourd'hui, en 2018, des retraites, je m'excuse d'appuyer, à 500-800 €, je pense que personne ne peut cautionner ce genre de situation.

Donc je suis désolé si ce n'est pas prévu mais rappeler que ce sont des élections professionnelles que les délégués, ce sont nos structures qui se chargent, tous les 5 ans d'aller les chercher.

Par contre c'est à vous, à travers cette table ronde, de susciter l'envie d'être délégué car un certain nombre de personnes peuvent penser que cela ne sert à rien. Vous, vous êtes « en marche », il faut absolument que les délégués soient impliqués dans la vie de l'entreprise.

Intervention de Madame Paulette Juilien-Peuvion, Maire d'Hardelot

« Bonjour à toutes et à tous. J'espère ne priver personne de la prise de parole. Tout d'abord, je souhaite adresser mes remerciements à la MSA pour avoir choisi la station d'Hardelot qui fait partie de la commune de Neufchâtel-Hardelot. La commune de Neufchâtel-Hardelot c'est 3800 habitants à l'année avec un bourg, qui a encore une orientation fortement agricole et une station qui dépasse les 15000 habitants en juillet/août.

Je vous félicite d'avoir choisi la salle de l'hôtel du Parc, parce que c'est une salle qui accueille de belles manifestations. Vous n'êtes sûrement pas sans savoir qu'il y a environ 3 ou 4 semaines, nous avons dans cette salle David Hallyday et nous avons accueilli par le passé Barbara Hendricks. C'est vraiment un lieu prestigieux.

Je vous invite à profiter pleinement, si vous avez un petit peu de temps après vos temps de réflexion, de la station parce que vous avez la chance d'avoir un temps clément aujourd'hui.

La MSA c'est quelque chose que je connais bien sûr puisque je suis un produit MSA ; mes grands-parents étaient des agriculteurs, mes parents étaient des agriculteurs. Au fil des années bien sûr qu'on est moins nombreux à être rattachés au monde agricole, mais vous êtes un acteur majeur sur le territoire. Qui ne connaît pas la MSA ?

Vous avez la chance et ça a été dit tout à l'heure de constituer un guichet unique pour vos ressortissants, puisque vous intervenez de la naissance jusqu'à la retraite (jusqu'à la mort ; je n'osais pas prononcer le nom). Vous êtes effectivement inscrits dans le territoire et donc à ce titre je souhaitais vous accueillir parce que vous êtes un acteur essentiel du territoire.

Je vous souhaite à tous de passer une excellente journée.

Merci de m'avoir laissé ces quelques minutes de prise de parole et profitez bien de notre station. »

Monsieur Michel BRODEL, Président du Conseil d'Administration, reprend la parole.

« Le quorum étant atteint, je déclare officiellement ouverte notre assemblée générale.

Je vous propose de désigner les membres du bureau avec comme assesseur :

- Madame Isabelle Muys pour le 1^{er} collègue,
- Monsieur Noël-Marie de Paris pour le 2^e collègue,
- Monsieur Joos Philippe pour le 3^e collègue.

Le secrétaire de séance sera Madame Le Chevillier, directrice générale de la MSA Nord - Pas de Calais.»

Résolutions 2018

Intervention de Monsieur Christophe Leroux, administrateur

« Bonjour à toutes et à tous,

Je sou mets à votre approbation par vote à mains levées les deux résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve :

- le rapport général présenté par le conseil d'administration ;
- la gestion du conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

Pour la médecine du travail, l'assemblée générale constate un résultat excédentaire de **56 254,89 €**. Elle décide d'affecter une partie du résultat créditeur de l'exercice soit **56 254,89 €** à la réserve de Médecine du travail.

A l'issue de ces opérations, le montant de la réserve de médecine du travail sera de **1 466 602,51 €**.

Je vous remercie.

Pour la lecture des motions, je passe la parole à Madame Thérèse Duriez, membre du comité d'échelon local Ternois Est et Monsieur Jean-Claude Larde, membre du comité d'échelon local de Haut Pays pour la lecture des motions.»

Un élu ayant émis le souhait d'un vote à bulletin secret, les résolutions seront votées à la suite de la lecture des motions.

Intervention de Monsieur Bossu, membre du comité de l'échelon local Pays d'Aire et Béthunois

« Pourquoi ce bulletin secret, parce que si l'institution doit effectivement compter sur les élus au quotidien, au niveau de l'information, au niveau de l'alerte, les élus doivent aussi pouvoir compter sur l'institution. Tout à l'heure une dame a dit qu'on ne se voyait pas souvent, donc pouvoir permettre à tous les élus que nous sommes, de s'exprimer et de poser toutes les questions.

Tout à l'heure un monsieur a posé une question, on ne lui a pas donné de réponse. Un peu plus devant moi, une personne voulait poser une question, on ne lui a pas donné la parole. Donc comme on ne se voit qu'une fois par an, j'aurais aimé qu'on puisse élargir le temps de parole et le temps de

questions aux élus. On a eu un débat sur l'élu de demain, quasiment à la fin du mandat, je ne vois pas trop l'intérêt de passer une heure sur le rôle de l'élu. Si on est tous ici, c'est que le rôle de l'élu on l'a bien intégré. Et le fait de passer aussi en vote à bulletin secret permet à tout le monde de voter librement dans l'anonymat du vote.

Je vous remercie.»

Motions

Intervention de Madame Thérèse Duriez, présidente du comité d'échelon local Ternois Est et Monsieur Jean-Claude Larde, président du comité d'échelon local du Haut Pays

Madame DURIEZ :

« Mesdames, Messieurs, bonjour,

Chaque année, les délégués réunis en assemblée générale ont la possibilité de formuler, sous forme de motions, des vœux pour améliorer la législation relative à la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles.

Ces vœux sont ensuite transmis à la caisse centrale pour qu'elle porte nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Cette année, la commission « vie mutualiste » a proposé sept motions au conseil d'administration de la MSA qui les a adoptées.

Je soumetts à votre approbation ces sept motions dont l'intégralité du texte figure dans les documents qui vous ont été remis à l'entrée.»

Monsieur LARDE :

« La première motion concerne la participation forfaitaire et la franchise médicale.

Nous demandons que les bénéficiaires d'une affection de longue durée, les bénéficiaires d'un minimum vieillesse ou d'invalidité, ainsi que les jeunes âgés de moins de 25 ans poursuivant leurs études soient exonérés de la participation forfaitaire pour chaque acte médical réalisé par un médecin ainsi que de la franchise médicale qui s'applique sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

La deuxième motion concerne les prestations familiales.

Nous demandons la création d'une allocation familiale pour le premier et le dernier enfant à charge et à ce que l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations familiales soit repoussé de 20 à 26 ans pour les enfants poursuivant leurs études.

La troisième motion porte sur l'attribution, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, d'une rente au titre des accidents du travail quel que soit le taux d'incapacité.

A l'instar du régime accident du travail des salariés, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, nous demandons que dans les cas où un taux d'incapacité leur a été reconnu, les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles bénéficient d'un capital (entre 1% et 9% d'incapacité) ou d'une rente (entre 10% et 100% d'incapacité).»

Madame DURIEZ :

« La quatrième motion vise à modifier la couverture accident du travail du conjoint collaborateur et de l'aide familial d'un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Nous demandons que, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, le conjoint collaborateur ou aide familial d'un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole puisse bénéficier, d'une manière optionnelle, de la même protection que les chefs d'exploitation et chefs d'entreprise en matière d'accidents du travail.

La cinquième motion vise à une égalité de traitement quant au calcul des retraites entre salariés et non salariés agricoles.

Nous demandons l'alignement du mode de calcul des retraites des non salariés sur celui servant à déterminer les retraites des salariés, donc que le calcul des retraites des non-salariés soit effectué à partir des revenus des 25 meilleures années de carrière.

Nous demandons également l'alignement des règles d'accès au seuil minimum de ressources en cas de retraite entre les chefs d'exploitation et les salariés.

La sixième motion porte sur l'option N-1 pour l'assiette de cotisations.

Dans un contexte de crise agricole, nous formulons le souhait que le plafond de ressources permettant l'accès à l'option N-1 à titre exceptionnel soit porté à 10 000€ afin d'élargir le champ des bénéficiaires.

Monsieur LARDE :

« La septième motion porte sur notre convention d'objectifs et de gestion pour 2016 à 2020.

Nous nous interrogeons sur l'adéquation des moyens qui nous sont octroyés avec la qualité de service qui est attendue de nous, notamment pour développer les nouvelles missions qui pourraient nous être confiées d'ici 2020.

Pour l'ensemble des motions,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

En cas d'adoption, ces motions seront transmises à la Caisse Centrale de la MSA et au ministère de l'agriculture.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Derville.»

Les motions font l'objet d'un vote à bulletin secret, un élu ayant émis ce souhait.

Monsieur Michel Brodel, Président du Conseil d'Administration de la MSA Nord – Pas de Calais annonce les résultats des votes.

Résolutions :

Résultats du vote à bulletins secrets pour la première résolution :

Pour : **167**

Contre : **44**

Ne se prononce pas : **11**

Résultats du vote à bulletins secrets pour la deuxième résolution :

Pour : **170**

Contre : **39**

Ne se prononce pas : **6**

Les résolutions sont approuvées à la majorité.

Motions :

Résultats du vote à bulletins secrets :

Pour : **163**

Contre : **61**

Ne se prononce pas : **11**

Les motions sont adoptées à la majorité

Monsieur Jean-Pierre Derville, vice-président du conseil d'administration, clôture l'assemblée générale.

« Bonjour à toutes et à tous,

Avant de clôturer notre assemblée générale, je tiens à remercier pour leurs interventions ;

- Mme Marie-Paule Legay, présidente de la SDAE du Pas de Calais et présidente du comité d'échelon local de l'Artois ;
- M. Etienne Laude, président de la commission vie mutualiste et président du comité départemental du Nord ;
- M. Guy Torchy, président du comité départemental du Pas de Calais ;
- M. Alain Bouillot, directeur adjoint de la MSA Nord-Pas de Calais ;
- M. Eric Taisne, Responsable développement pôle agriculture à l'ISA

Je tiens également à remercier :

- les délégués et membres des Comités de l'échelon local
- les partenaires des organismes agricoles,
- nos partenaires de la protection sociale,
- le conseil d'administration,
- la directrice générale et tout le personnel de la caisse pour le travail fourni,
- et tous ceux qui ont concouru à la réussite de cette journée.

Avant de vous « libérer », j'aimerais revenir sur quelques points évoqués au cours de cette matinée.

Souligner l'équilibre entre les salariés et les non salariés qui nous permettent de compter 231 481 ressortissants en MSA Nord-Pas de Calais.

Évoquer les échéances qui nous attendent en 2019 et après :

- les crises agricoles, pour lesquelles nous continuerons d'être attentifs tant sur le plan financier que social. Je profite de ce moment pour féliciter la réactivité du conseil d'administration et du personnel de la caisse dans la gestion des dossiers « difficiles »,
- la régionalisation et la mutualisation de certaines activités avec nos amis Picards,
- les contraintes de la COG 2016/2020 qui nous conduisent à améliorer nos performances déjà bien connues et reconnues,
- Le maillage territorial permettant ainsi de consolider notre présence sur les territoires ;
- et bien d'autres domaines encore qui nécessiteront l'implication et l'énergie de tous,

Comme les années précédentes nous saurons nous adapter à ces nouveaux défis avec une gouvernance forte de sa légitimité électorale et de l'implication de tous ses élus car je constate, une fois encore, que chacun par sa présence ou son implication et à son niveau, a montré son attachement au régime agricole en général, et à la MSA Nord-Pas de Calais en particulier.

Ensemble, nous avons une nouvelle fois partagé et défendu les valeurs mutualistes, et nul doute que nous serons encore nombreux à le faire l'année prochaine.

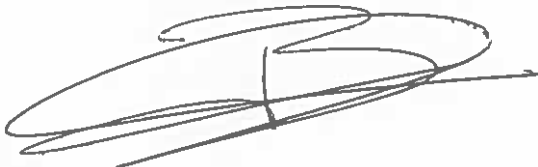
En attendant, je vous invite à partager un moment de convivialité en préambule du repas traditionnel. Je vous souhaite une excellente journée.»

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Pierre Derville lève la séance à 14h00.

Hardelot, le 1^{er} juin 2018

✓ **La secrétaire de séance**

Sylvie Le Chevillier



Le président du conseil d'administration

Michel Brodel

